

**AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE -  
REGLEMENT DE CONSULTATION**

**Maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'entrée  
d'agglomération - RD 47**

1- Identification de l'organisme qui passe le marché :

Commune d'HERBIGNAC  
1 avenue de la Monneraye – BP 24  
44410 HERBIGNAC

2- Procédure de passation :

**Procédure Adaptée (article 28 du C.M.P)**

3- Objet de la consultation :

Maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'entrée d'agglomération RD 47, afin de créer un accès sécurisé vers les futurs ateliers municipaux et l'extension de la Zone du Pré Govelin.

4- Descriptif :

Conception et réalisation d'un ouvrage et de voies d'accès pour l'entrée d'agglomération RD 47.

Avant projet à réaliser pour fin 2010.  
Ouvrage à mettre en service pour fin 2011.

5- Lieux où l'on peut demander le dossier de consultation :

Services Techniques :  
Commune d'HERBIGNAC  
Tél. : 02.40.88.90.01 Fax : 02 40.40.88.89.97  
Mail : pguenego@herbignac.com

Les dossiers seront remis gratuitement sur demande écrite (courrier, mail ou fax).

6- Procédure ouverte

Date limite de réception des offres :

**Mardi 28 septembre 2010 à 17h**

Adresse où les offres doivent être transmises :

Les offres seront transmises sous enveloppe avec la mention, en haut et à gauche,  
**« Procédure adaptée –Marché 10/12 : Maitrise d'œuvre pour l'aménagement d'entrée  
d'agglomération - RD 47 – NE PAS OUVRIR»**, à l'adresse suivante :

Monsieur le Maire  
1 avenue de la Monneraye - BP 24  
44410 HERBIGNAC

ou remises contre récépissé à l'accueil de la mairie.

Les offres des candidats seront rédigées en langue française ainsi que les documents de présentation associés. Les offres seront établies en euros.

La transmission des candidatures et des offres par voie électronique, n'est pas autorisée.

Documents à remettre : Acte d'engagement, proposition financière et planning, attestation sur l'honneur, attestations d'assurances, tout document jugé utile.

7- Justifications à produire quant aux qualités et capacités des candidats :

Le candidat doit remplir les conditions d'accès à la commande publique prescrites par l'article 43 du Code des Marchés publics. Une attestation sur l'honneur que l'entreprise n'est soumise à aucune de ces interdictions sera à présenter.

Les attestations d'assurances seront exigées.

8- Délai de validité des offres

**120 jours**

9- Les renseignements complémentaires d'ordre administratif et/ou technique peuvent être demandés auprès de :

Madame GUILLOUX pour les renseignements administratifs et  
Monsieur GUENEGO pour les renseignements techniques  
Services Techniques  
1 avenue de la Monneraye  
44410 HERBIGNAC  
Tel : 02.40.88.90.01

10- Sélection des candidatures et critères de choix :

Ne sont pas admises :

- les candidatures qui ne sont pas recevables en application des articles 43 à 46 du CMP, donc celles qui n'auront pas transmises l'attestation sur l'honneur correspondante.

Les critères du choix de l'offre économiquement la plus avantageuse:

- 1) 40% sur le délai (à indiquer sur l'acte d'engagement)
- 2) 60% sur le prix

11- Date d'envoi à la publication :

Mardi 14 septembre 2010